

Comment rémunérer un auteur ou un illustrateur ?

Organisateurs de manifestations littéraires, bibliothécaires, libraires, associations... **vous recevez un auteur ou un illustrateur pour un atelier, une rencontre, une lecture... ?**

L'ensemble de **ces activités (rencontre, lecture, résidence, animation..)** nécessitent un **travail de l'auteur**, qui se distingue de la promotion directe des œuvres.

Cette **rémunération spécifique est encadrée** par une circulaire, sur les revenus principaux et accessoires des artistes auteurs signée le 16 février 2011 par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Comment rémunérer un auteur ?

La rémunération d'un auteur dépend à la fois de son affiliation à l'Agessa et du type d'intervention sollicitée. Quelques exemples :

Auteur	Affilié à l'Agessa	Non affilié à l'Agessa sans n° de Siret	Non affilié à l'Agessa avec n° de Siret
Type d'intervention			
Lecture publique et performance	Droits d'auteur	Droits d'auteur	Droits d'auteur
Lecture/Rencontre	Droits d'auteur	Droits d'auteur	Droits d'auteur
Rencontre autour d'une œuvre	Droits d'auteur au titre des activités accessoires	Droits d'auteur	Honoraires
Rencontre, débats thématiques, conférence	Salaire	Salaire	Honoraires
Atelier d'écriture ou d'illustration	Droits d'auteur au titre des activités accessoires	Salaire	Honoraires
Animation d'une rencontre littéraire	Salaire	Salaire	Honoraires

L'ensemble des éléments sont présentés dans le guide « Comment rémunérer les auteurs ? » que vous trouverez à cette page du site du Centre national du livre :

<http://www.centrenationaldulivre.fr/fr/ressources/guides-professionnels/>

Consultez le FAQ du CNL :

http://www.centrenationaldulivre.fr/fr/organisateur_de_manifestations/subventions_a_la_realisation_de_manifestations_litteraires/la_remuneration_des_auteurs_questions_frequentes/

À quel tarif rémunérer les auteurs ?

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse préconise et défend un tarif minimum pour les rencontres et les signatures, qui dépend de la nature et de la durée des interventions. Pour vous renseigner : www.la-charte.fr

ADRESSES UTILES

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris
01 42 81 19 93
ecrire@la-charte.fr
<http://la-charte.fr/index.php>

L'Agessa

Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs

21 bis, rue de Bruxelles
75009 Paris
01 48 78 25 00
affairesgenerales@agessa.org
www.agessa.org